



Union
Départementale des
Associations
Familiales de
l'Aveyron

Service de l'Institution Familiale

AUX JOURNAUX ET RADIOS LOCALES

Rodez,
Le 9 mars 2010

N/Réf : 0128/10- JFB/JM

OBJET : Communiqué de presse

**CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON
& UDAF DE L'AVEYRON
EN ETROITE COLLABORATION
DANS L'INTERET DES FAMILLES**

Monsieur Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil Général ; et Madame Georgette GARRIC, Présidente de l'Union départementale des Associations Familiales, ont signé le 4 mars 2010 une convention de partenariat relative à la **Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé [MASP]**.

En effet, l'article 13 de la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a introduit dans le Code de l'action sociale et des familles une nouvelle mesure, la **Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé [MASP]** dont la mise en œuvre incombe aux Conseils Généraux.

Il s'agira pour la personne majeure percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources, de pouvoir bénéficier contractuellement d'une aide à la gestion de ses prestations sociales et d'un accompagnement social individualisé.

Ces MASP peuvent être proposées gratuitement aux personnes bénéficiaires de prestations sociales dont la sécurité ou la santé sont menacées par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources.

Ces personnes peuvent, soit bénéficier d'un accompagnement social pour une gestion autonome, soit confier la gestion de leurs prestations sociales au Conseil général et par délégation à un opérateur désigné pour assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Le Département de l'Aveyron a décidé de confier la mise en œuvre des MASP avec gestion des prestations sociales à l'Union Départementale des Associations Familiales, qui a proposé une offre répondant aux exigences du cahier des charges.

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une mesure judiciaire et que la MASP permet d'éviter à des familles de sombrer dans des situations de surendettement.

Lors de cette rencontre dans les locaux de l'UDAF, le Président du Conseil Général a tenu à saluer individuellement les acteurs sociaux et le personnel administratif de l'Institution Familiale.

CONTACT :

UDAF DE L'AVEYRON

11 avenue Amans Rodat

12008 RODEZ Cedex

Tel : 05.65.73.31.92.

Mail : udaf@udaf12.fr

Site internet : www.udaf.12.fr

11 av. Amans Rodat
BP 810
12008 RODEZ CEDEX
☎ 05 65 73 31 92
📠 05 65 68 36 84
www.udaf12.fr
contact : udaf@udaf12.fr